



Avis fixe sur ce fichu Servais

Par **Raggamuffin911**, le **06/02/2016** à **06:25**

Bonjour,

J'ai pu lire plusieurs discussions concernant la résiliation de contrat avec l'école Servais. J'aimerais savoir si finalement nous risquons quelque chose ou non. Aucune discussion ne conclue cette histoire, par conséquent la question se perpétue. Quelles seront les réelles conséquences? Que risquons nous face à cette situation? Un contrat est effectif à partir du moment où il est ratifié, cela confirme notre accord avec ce qui y est clairement stipulé. Donc faut-il vraiment s'incliner face à cette enseigne, ou faut-il persévérer jusqu'à gain de cause au péril de notre compte en banque ?